

Jacques BILLAudeau n'a pas encore révélé son secret.

Voilà 25 ans que les BILLODEAU du Québec viennent dans notre région rechercher leurs racines. Ils ont pour indices le mariage de l'ancêtre à Québec le 26 octobre 1654 avec le nom des parents (**feu Pierre BILLAudeau** & **Jeanne FLEURY**), et des témoins (les sieurs GIFFARD et de CHARNY – alias **Charles de LAUZON**). Ils ont aussi son nom sur la liste des 173 confirmés de Château Richer du 2 février 1660 avec une précision : Jacques est originaire de la région de Poitiers.

Or, si la généalogie est une science étudiée depuis longtemps de l'autre côté de l'atlantique, il n'en n'est pas de même de ce côté-ci (le Cercle Généalogique des Deux Sèvres par exemple n'a été créé que le 4 juillet 1990) et en plus ces français, ils ne connaissaient rien à l'informatique en ce temps là !

Heureusement les choses ont beaucoup évolué dans ce domaine, les dépouillements d'archives vont bon train, et des contacts ont été établis avec les homonymes français. La rencontre décisive s'est faite de manière anecdotique, après un rendez-vous manqué, à Brives la Gaillarde, un peu avant minuit, devant le feu d'artifice du 14 juillet 1992, sur la base d'une photo oubliée à Magné (79), datant de 1987. A partir de là, les échanges se sont multipliés. On peut même dire que l'histoire de Jacques a suscité un véritable engouement, puisque deux associations de famille se sont créées : l'une en France en 1994 et l'autre au Québec en 2000. Tout est passé au peigne fin, archives paroissiales, notariales, généalogies imprimées, cartographie ancienne, toponymie, histoire locale, contes et légendes (même Mélusine fut mise à contribution), etc.....A la lumière des travaux réalisés par les cercles généalogiques, l'association française a mis en évidence quatre origines familiales :

- La Bourgogne (où le patronyme s'écrit BILLAUDOT)
- Le bocage vendéen (relié au Québec à la fin du 19^{ème} siècle)
- L'île d'Oléron (relié à la Louisiane via Saint Domingue en 1784), et
- La Charente Poitevine (reliée à rien pour le moment)

Mais, c'est précisément dans cette région, que les recherches sont désormais concentrées. Grâce aux travaux de GENE79, nous savons aujourd'hui que les protestants poitevins sont devenus de parfaits pionniers catholiques en Nouvelle France et qu'à l'époque de Jacques, les protestants étaient nombreux du côté de Sauzé Vaussais. On sait aussi que lesdits protestants abjuraient dans une paroisse différente de celle d'origine. C'est ainsi qu'un mariage à Melleran du 21 janvier 1621 nous apprend qu'Abel BILLAudeau de Limalonges abjure la «RPR» le jour de son mariage avec Marie BLAYS de Loizé. On y trouve un deuxième couple protestant BILLAudeau/COULLAUD en 1650 et d'autres BILLAudeau abjureront à Limalonges en 1681.

Nous avons de plus à Pioussay la trace d'une Jeanne FLEURY marraine de Jeanne, fille de **Blaise BILLAudeau** & Marguerite FLEURY, le 12 janvier 1618, tandis qu'**Antoine BILLAudeau** en est le parrain. S'il ne l'était pas encore en 1618, nous savons qu'**Antoine** est devenu le mari de Jeanne FLEURY. Ils sont inhumés à Pioussay, lui le 3 mai 1638, elle le 1^{er} juillet 1640. Ils ont eu au moins deux enfants : **Pierre** baptisé le 15 mai 1625 et Louis le 24 juillet 1629 toujours à Pioussay.

Marguerite FLEURY quant à elle, semble avoir remplacé dans son cœur **Blaise** par **Jean BILLAudeau**. Elle est inhumée à Pioussay le 6 décembre 1638 après avoir eu de ce dernier un autre **Pierre** baptisé le 15 juillet 1629 et un **Jean** baptisé le 16 décembre 1637.

Puisqu'au mariage de Jacques BILLAudeau à Québec en 1654, il est dit fils **de feu Pierre** et Jeanne FLEURY, l'occasion est trop belle de penser que **Pierre BILLAudeau** était sans doute le prédécesseur d'**Antoine** dans le lit de Jeanne FLEURY. Mais alors, pourquoi Jacques ne dit-il pas à son mariage que sa mère est morte alors qu'il le dit pour son père. Peut-être ne le savait-il pas ? En effet à cette époque de reconquête catholique, s'ouvrent dans la région de nombreux établissements d'éducation et de santé et l'on sait qu'en 1673, la Mission de la Congrégation de Richelieu est présente à Lorigné (depuis combien de temps ?). Jacques l'orphelin aurait

pu être placé dans l'un de ces établissements (ou dans la famille **DE LAUZON** omniprésente en Poitou) et tout ignorer du sort de sa mère ? Ce qui donnerait alors Jacques né d'un premier lit avant 1625.

Pour retenir cette hypothèse, vérifions l'année de naissance. Jacques meurt en 1712 à 80 ans dit l'acte de décès, (donc ° ca 1632). Le recensement de 1667 lui donne 35 ans (° ca 1632) et celui de 1681, 50 ans (° ca 1631). Jacques se serait donc marié à 22 ans. Jusque là tout semble cohérent.

Mais, si l'on fait la même étude pour son épouse Geneviève **LONGCHAMP** qui meurt en 1718 à l'âge de 88 ans (elle serait ° ca 1630), le recensement de 1667 lui donne 28 ans (° ca 1639) et celui de 1681, 42 ans (° ca 1639), il y a anomalie. Si l'on retient 1639, elle aurait 15 ans à son mariage (cas fréquent à l'époque), mais alors au décès, elle n'aurait que 80 ans et non 88. Et si c'était l'inverse ? Geneviève donne en 1712 l'âge qu'elle a toujours connu pour son mari, mais en 1718 ce sont les enfants qui donnent l'âge approximatif de leur mère. Et si Jacques s'était un tout petit peu rajeuni à son mariage pour ne pas effrayer sa très jeune femme ? Il aurait pu avoir 29/30 ans au lieu des 22 annoncés, et tout redevient possible. C'est alors que de nouveaux indices nous sautent aux yeux : Jacques appela ses fils : Jacques (comme lui) puis **Jean** (comme son oncle ?) puis **Antoine** (comme son père nourricier ?), puis **Simon** pour perpétuer l'origine protestante ?

C'est à ce stade des recherches et avec toutes ces interrogations que 28 descendants de Jacques **BILLAUDEAU** & Geneviève **LONGCHAMP**, (tous issus de **Jean** & **Antoine**) ont visité notre région du 25 août au 2 septembre dernier.

Allez expliquer le raisonnement qui précède à 28 québécois !

Alors, pour que la prose soit plus digeste et tenter de combler nos lacunes (que Dieu nous pardonne), nous les avons accompagnés en pays protestant, à Limalonges, Montalembert, Sauzé Vaussais, Loizé, Chef Boutonne.



Messe dans l'église de Piuossay
Marc Billaudeau omi, Guy de Lauzon et le curé Fonteneau



Pierre tombe dans
l'église Piuossay

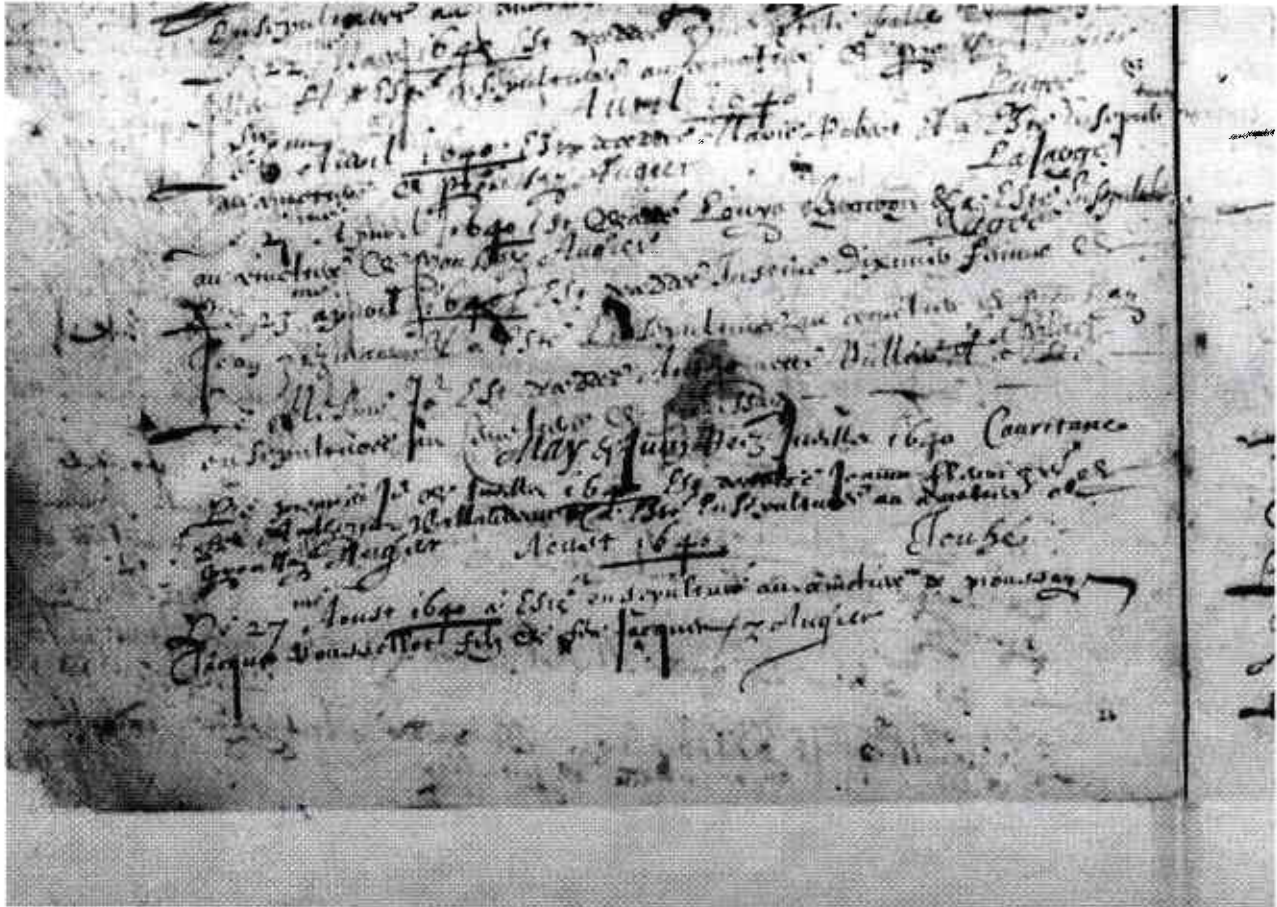
Après l'accueil de Monsieur le Maire de la commune, une messe fut dite en l'église de Piuossay, pour le repos de l'âme de **Pierre BILLAUDEAU** fils de **Marc** notaire et arpenteur, comme nous y invitait la plate tombe située dans le chœur de l'église depuis 1683.

Ironie de l'histoire :

Après avoir été chaleureusement reçus pour le déjeuner, à la ferme équestre de M. François **DE LAUZON** à Villenon d'ANCHE dans la Vienne, la messe fut célébrée à Piuossay par le prêtre de la paroisse accompagné du prêtre Guy **DE LAUZON** (frère du premier) venu exprès de Niort, et d'un prêtre québécois : **Marc BILODEAU**.



Archives départementales des Deux-Sèvres
Registres paroissiaux et d'état civil
PIOUSSAY - Baptêmes, Mariages, Sépultures : 1612-1644 (vue 21)



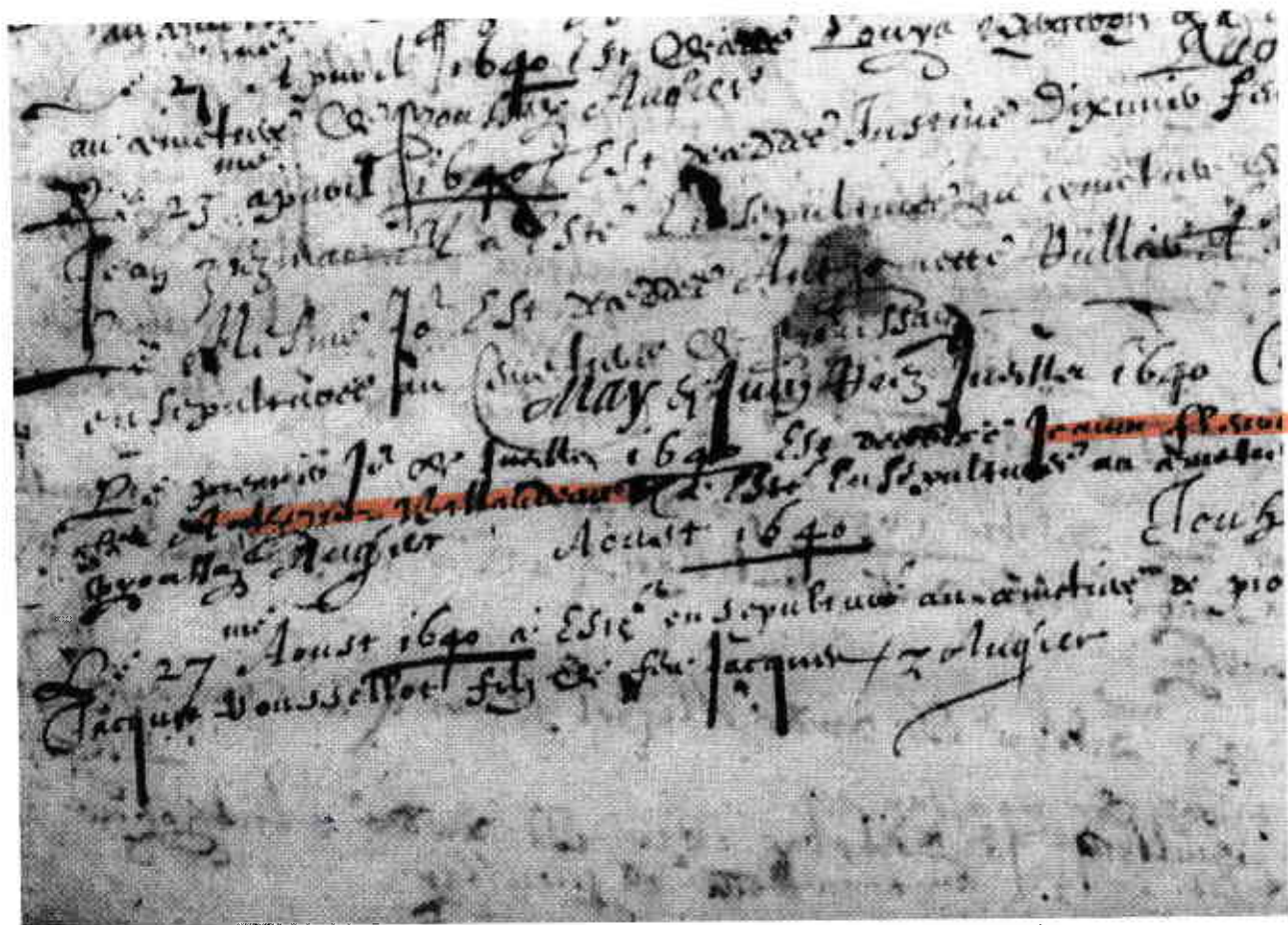
Les documents numérisés ne peuvent pas être utilisés à des fins commerciales
sans autorisation des Archives départementales des Deux-Sèvres et le paiement d'un droit de reproduction.

Décès de Jeanne Fleury, femme d'Antoine Billaudeau à Pioussay (Deux-Sèvres) le 1er juillet 1640.

[Imprimer](#) | [Fermer](#)



Archives départementales des Deux-Sèvres
Registres paroissiaux et d'état civil
PIOUSSAY - Baptêmes, Mariages, Sépultures : 1612-1644 (vue 21)



Les documents numérisés ne peuvent pas être utilisés à des fins commerciales sans autorisation des Archives départementales des Deux-Sèvres et le paiement d'un droit de reproduction.

Billaudeau

AUTOINE

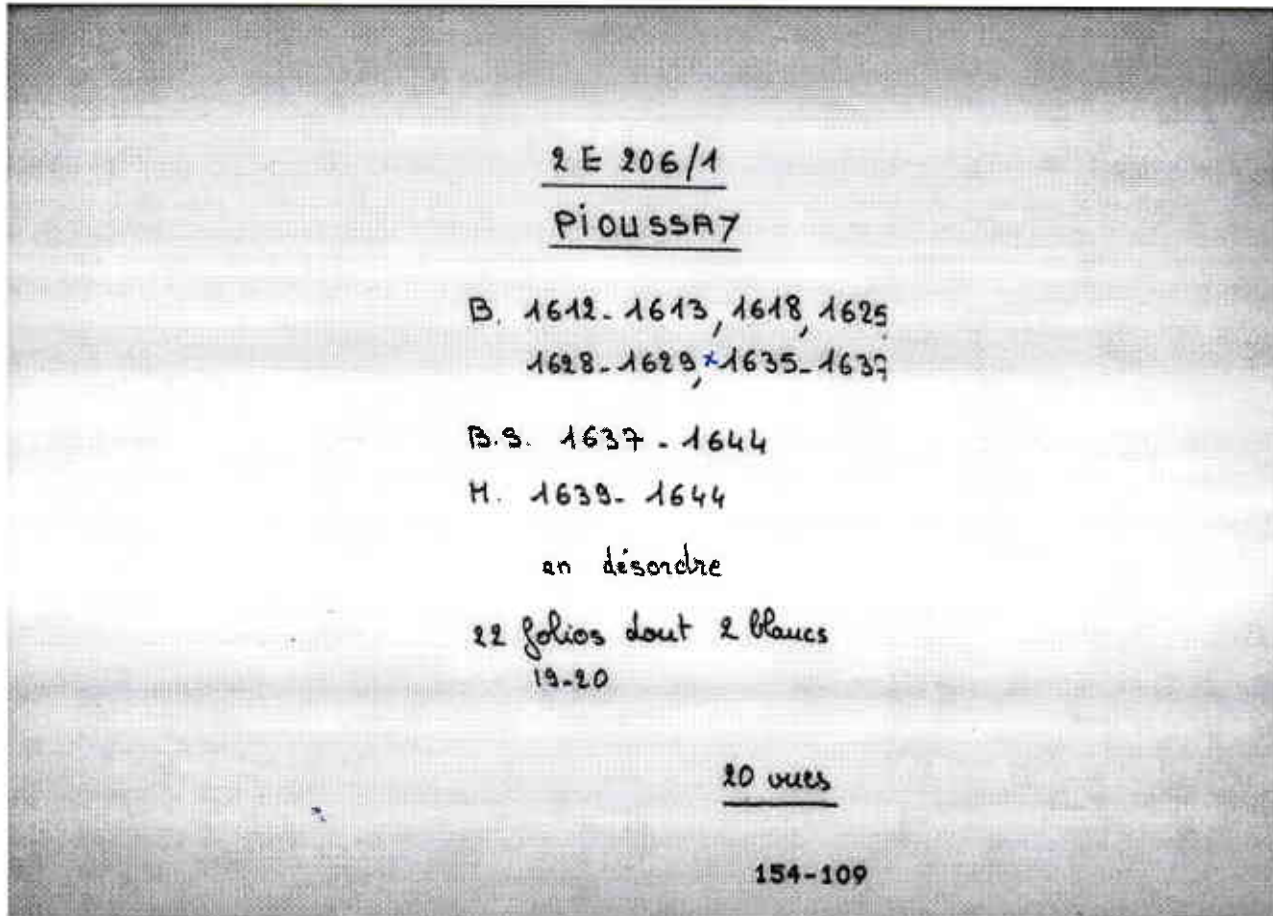
14 JUILLET 1640

DEBILS de sonne Fleury

[Imprimer](#) | [Fermer](#)



Archives départementales des Deux-Sèvres
Registres paroissiaux et d'état civil
PIOUSSAY - Baptêmes, Mariages, Sépultures : 1612-1644 (vue 4)



Les documents numérisés ne peuvent pas être utilisés à des fins commerciales sans autorisation des Archives départementales des Deux-Sèvres et le paiement d'un droit de reproduction.

[Imprimer](#) | [Fermer](#)